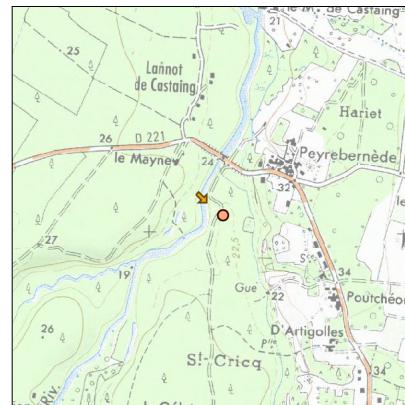
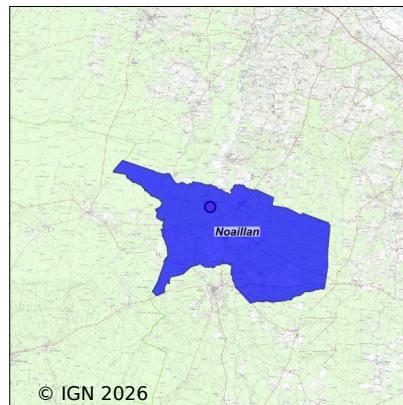


# Système d'assainissement 2023

## NOAILLAN

### Réseau de type Séparatif



## Station : NOAILLAN

Code Sandre	<b>0533307V001</b>
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE NOAILLAN
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 2012
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk et Pt phy-chi)
Capacité	1 500 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	90 Kg/j
Charge nominale DCO	189 Kg/j
Charge nominale MES	135 Kg/j
Débit nominal temps sec	250 m <sup>3</sup> /j
Débit nominal temps pluie	37 m <sup>3</sup> /j
Filières EAU	File 1: Boues activées faible charge, aération p, Traitement physico-chimique en aération File 2: Filtres plantés de roseaux
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	431 632, 6 382 689 - Coordonnées établies (précision du décimètre)
Milieu récepteur	Rivière - Le Ciron

## Chronologie des raccordements au réseau

### Raccordements communaux

100% de Noaillan depuis 2012

### Observations SDDE

#### Système de collecte

En 2023, 457 abonnés sont raccordés au réseau de collecte. Le nombre d'habitants estimé est de 1 120 soit 74,7 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

Le réseau de collecte est en séparatif.

11 postes de relevage sont présents sur le réseau, en comptabilisant l'ouvrage général en amont de la station (télégestion : 1 sur le PR général, traitements H2S : 0).

Le poste Le Rous possède un trop-plein vers le ruisseau proche (pas de détection, non soumis à autosurveillance) ; le poste général en possède également un (détection par poire de niveau reportée sur la télésurveillance de la station).

Les postes de relevage sont nettoyés par un hydrocureur chaque trimestre. L'exploitant les visite chaque semaine pour assurer un entretien courant.

Aucune convention de raccordement au réseau pour des industriels n'est signée.

Le réseau est sensible aux intrusions d'eaux claires météoriques lors de forts évènements pluvieux, pouvant entraîner ponctuellement des surcharges hydrauliques en entrée de station. Cela a été le cas en novembre et décembre 2023.

Il est rappelé qu'un diagnostic périodique du réseau doit être réalisé réglementairement avant le 31/12/2025.

Selon les volumes enregistrés en 2023 par l'autosurveillance :

Point « A3 » : Entrée station

Débit

(m<sup>3</sup>/j) Charge de la station

(%)

Volume moyen journalier	140	62
-------------------------	-----	----

Volume journalier maximum	389	173
---------------------------	-----	-----

Percentile 95 (année 2023)	230	102
----------------------------	-----	-----

Percentile 95 (sur 5 ans)	223	99
---------------------------	-----	----

Nombre de dépassement du débit nominal (225 m <sup>3</sup> /j)	22
--	----

#### Station d'épuration

Aspect général :

Les ouvrages sont en bon état et la station est bien entretenue.

Prétraitements :

Le dégrilleur est en bon état et fonctionne correctement.

Les refus de dégrillage sont évacués par le service des ordures ménagères : l'estimation du volume annuel évacué est à faire.

Le dessableur/dégraisseur est en bon état. L'insufflation d'air et le raclage des graisses sont fonctionnels.

Les sables produits (environ 1 m<sup>3</sup>/ an) sont évacués sur la station d'épuration de La Réole.

Les graisses sont évacuées en moyenne 3 fois par an (3 m<sup>3</sup> à chaque évacuation) par la société Saint Marc vers la station d'épuration de Bazas.

Traitements :

La zone de contact (eaux prétraitées / boues recirculées) qui précède le bassin biologique est en bon état (pas d'accumulation de filasses) ; l'agitateur est fonctionnel.

L'aération du bassin " boues activées " est réalisée par trois turbines pilotées par une horloge ; celles-ci ont été fonctionnelles en 2023.

Toutefois, il serait préférable d'envisager une révision du moto-réducteur de la turbine n°2, qui est régulièrement

bruyant.

Les réglages des périodes d'aération et de non-aération sont réalisées régulièrement par l'exploitant en fonction des tests de terrain sur le rejet et du taux de boues dans le bassin d'aération.

Des boues mortes restent toujours bloquées par les jupes des turbines (essentiellement dans une zone préférentielle de l'ouvrage), ne pouvant donc être évacuées par l'exutoire du bassin.

La déphosphatation physico-chimique (injection de chlorure ferrique dans le bassin d'aération) a été stoppée depuis fin mai/début juin 2021, suite à la suppression de la norme de rejet en phosphore total.

Le dégazeur demeure en bon état, sans accumulation excessive de mousses en surface.

Le clarificateur est resté dans un état global satisfaisant.

Le voile de boue reste en général supérieur à 1,5 m de profondeur et aucune remontée importante de boues n'est constatée en surface de l'ouvrage ; ponctuellement quelques flottants étaient visibles, signes possibles d'une dénitrification dans l'ouvrage (sans conséquence sur la qualité du rejet).

Les pompes de recirculation des boues sont asservies au débit entrant (déclenchement et arrêt simultanément aux pompes d'eaux brutes), avec un mode horloge en secours.

La lagune de finition est en bon état (absence de lentilles ou de flottants en surface, bâche pas abîmée).

Qualité du rejet / Charges polluantes :

Selon les quatre analyses disponibles en 2023, la qualité du rejet mesurée en sortie de clarificateur est satisfaisante pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques (MES, organiques et azotés), avec un respect des normes en vigueur.

Les rendements épuratoires sont également corrects.

Selon les résultats analytiques et les tests de terrain, la dénitrification peut parfois être insuffisante et entraîner ponctuellement des concentrations plus élevées en nitrates ; l'étape de nitrification est quant à elle suffisante.

Il est rappelé que l'élément phosphore n'est plus traité depuis mi-2021.

La charge polluante entrante moyenne 2023 représente 45 % de la capacité nominale de la station ; cette valeur est cohérente avec celles estimées les années précédentes, sans grande évolution. Cela laisse une marge confortable pour des raccordements supplémentaires.

Les ratios DCO/DBO5 sont satisfaisants, cohérents pour des eaux usées domestiques.

## Sous produits

Les boues produites en excès sont extraites pour déshydratation sur des lits de séchage plantés de roseaux.

La filière fonctionne globalement correctement.

Incident : L'exploitant a indiqué que fin juillet/début août, suite à une erreur (pompe laissée accidentellement en marche forcée pendant 2 jours), l'extraction des boues vers les casiers a été trop longue, ce qui a fait chuter le taux de boues dans le bassin d'aération.

Par la suite, les extractions ont été arrêtées (pendant environ 15 jours), le temps de récupérer une concentration de boues satisfaisante.

Cela explique les valeurs discordantes obtenues pour l'estimation des boues produites en juillet et août, par rapport aux autres mois.

Il est rappelé qu'une évacuation à moyen terme des boues dans le respect de la réglementation actuelle est à prévoir, de manière à disposer de suffisamment de volumes de stockage (curage d'au moins 3 casiers). La valorisation en épandage agricole serait la solution la plus simple, sous réserve de terres disponibles et de conformité des boues ; un dossier de plan d'épandage serait alors à constituer. Une autre solution consisterait dans l'envoi des boues en centre de compostage.

Au niveau des rhizofiltres, depuis maintenant 2 ans, certains casiers sont envahis en surface par des liserons actuellement en phase de repos végétatif, comme les roseaux. Même si cela ne gêne pas la déshydratation des boues, ils perturbent la croissance des roseaux.

Il convient de les éliminer au mieux, dans la mesure de l'accessibilité de ces végétaux (difficile d'atteindre ceux au centre des casiers).

En 2023, la production de boues théorique est estimée à 11,3 t.MS.

La production de boues déclarée par l'exploitant est de 11,8 t.MS.

Le taux de production de boues est donc de 1,04 (correct).

Aucune évacuation de boues n'a été effectuée en 2023.

## Données chiffrées

### Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	140 m3/j	378 %			158 m3/j	
DBO5	50 Kg/j	55 %	360 mg/l	99 %	0,6 Kg/j	4 mg/l
DCO	132 Kg/j	70 %	940 mg/l	94 %	7,3 Kg/j	46 mg/l
MES	55 Kg/j		390 mg/l	97 %	1,6 Kg/j	10,2 mg/l
NGL	16,1 Kg/j		115 mg/l	93 %	1,1 Kg/j	6,8 mg/l
NTK	16,1 Kg/j		115 mg/l	97 %	0,4 Kg/j	2,9 mg/l
PT	1,6 Kg/j		11,3 mg/l	63 %	0,6 Kg/j	3,7 mg/l

### Problèmes rencontrés en 2023

#### Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
... à l'atteinte des performances européennes	Non
... à l'autosurveillance	Non
... à l'exploitation des ouvrages	Non
... à la production des boues	Non
... à la vétusté	Non
... à la destination des sous-produits	Non

### Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement collectif : <https://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/pages/data/fiche-0533307V001>